



Remboursement après un vol

Par **glingling**, le **08/06/2008** à **09:55**

Bonjour,

J'ai déposé un durt (une moto) en réparation, dans un garage spécilisé dans les deux roues, à M X.

La moto à été volé à M X, au sein de son magasin. Il a porté plainte à la gendarmerie.

L'assurance a demandé à M X de remplir une déclaration d'assurance (relatant comme le vol s'est passé), il ne veut pas le faire (il dit qu'il oublie ...).

Le dossier de l'assurance n'est pas ouvert (depuis décembre), il évite mes appels. J'ai envoyé, à la compagnie générale, en recommandé avec accusé de réception, une photocopie de la plainte ainsi que les différents courriers que j'ai envoyé précédemment à son agent d'assurance et un devis de remboursement effectué par un expert.

Je voudrais connaître les moyens que je dispose pour les forcer à me rembourser.

Merci par avance, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distinguées.

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **09:55**

bonjour, soit vous demandez directement à son assureur de vous rembourser en joignant à votre demande par courrier recommandé avec accusé de réception, la copie de la plainte, le

montant de votre préjudice, la preuve du dépôt de la moto pour réparation.

Soit vous demandez au réparateur de vous dédommager, qu'à défaut vous saisissez le juge afin qu'il soit condamné à vous indemniser, y compris à des dommages et intérêts, et toujours procéder par courrier recommandé avec accusé de réception ou par fax, courage à vous, cordialement